



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le



ID : 013-211300538-20230307-2023\_09\_SG-DE

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 07 Mars 2023**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

A 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire.

**Date de la convocation**

27 février 2023

**Présents** : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

**Absents donnant pouvoir** :

Mme Mauricette AGIER a donné procuration à Mme Hélène GENTE  
Mme Françoise CHEROUTE a donné procuration à Mme Virginie ARTERO  
Mme Hélène JANE a donné procuration à Mme Emmanuelle AZARD  
Mme Roxane TIBALDI a donné procuration à M. Julien BONINO  
Mme Stéphanie COLENO a donné procuration à Mme Zoulikha LAMALAM  
M. Sylvain CASTAGNE a donné procuration à Christian BRONDOLIN  
M. Victor RAVAZZA a donné procuration à Armelle ANDREIS  
Mme Marie DUCHER a donné procuration à Mme Paula EIDENWEIL

**Absent sans pouvoir** : /

**Secrétaires de séance** : Ghislaine GUY & Nadine POURCIN

**Objet** : Bilan des acquisitions et des cessions par la commune pour l'année 2022.

**2023\_09\_SG**

**Vu** la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public notamment l'article 11 ;

**Vu** l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'avis de la Commission Urbanisme du 16 février 2023 ;

**Considérant** qu'en application de ce dispositif législatif, le conseil municipal est appelé à délibérer chaque année sur le bilan de ses opérations immobilières ;

**Considérant** que ce bilan doit être annexé au Compte Administratif de la commune ;

L'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1995 fait obligation aux Conseils Municipaux de délibérer chaque année sur le bilan de leur politique foncière retraçant les actions entreprises par la collectivité directement ou par l'intermédiaire de ses mandataires ou partenaires, au travers d'états récapitulatifs annexés au compte administratif de l'année écoulée, énonçant les mutations immobilières réalisées sur son territoire.

L'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec la commune donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune. »

Dès lors, en application de ce dispositif législatif, le conseil municipal de la Commune de Mallemort est appelé à délibérer tous les ans sur le bilan de ses opérations immobilières.

Madame le Maire rappelle qu'au cours de l'année 2022, la commune a procédé à :

Six (6) acquisitions

Une (1) cession

BILAN DES CESSIONS ACQUISITIONS 2022 - COMMUNE DE MALLEMORT									
TYPE	DATE ACTE	PROPRIETAIRE	ACQUEREUR	PARCELLE / ADRESSE	SURFACE	DESIGNATION SOMMAIRE DE L'OPERATION	Délibération N° et Date	PRIX	ZONAGE PLU
ACQUISITION	27/01/2022	SAEM	COMMUNE	C 2949 - C 2950 - C 2972 - C 2980 et C 2981 - Rue Mistral	2317 m <sup>2</sup>	acquisition d'un terrain nu pour aménagement paysager	2021-68-SG du 06/10/2021	321 000 €	UC
ACQUISITION	05/05/2022	SCCV NEW PORT	COMMUNE	G 1514 - G 1512 - Le Village	82 m <sup>2</sup>	acquisition d'un terrain nu pour aménagement d'un accotement	2017-26-SG du 29/03/2017	acquisition n à titre gratuite	UB
ACQUISITION	31/05/2022	MME COLOMBET	COMMUNE	G 935 - Rue Fernand Pauriol	247 m <sup>2</sup>	acquisition d'un local commercial (ancienne salle de sport) et appartement	2021-90-SG du 15/12/2021	378 000 €	UA
ACQUISITION	20/06/2022	CONSORTS ADAMS	COMMUNE	A 738 - A 741 - Grande Terre et Avenue des alpine	186 m <sup>2</sup>	acquisition de la Maison éclusière	2021-91-SG du 15/12/2021	150 000 €	NI
ACQUISITION	05/09/2022	M. MME GAUTIER Lucien	COMMUNE	G 1558	17m <sup>2</sup>	Régularisation cadastrale	2022-30-SG du 06/04/2022	acquisition n à titre gratuite	UA
ACQUISITION	05/09/2022	M. GAUTIER Christian	COMMUNE	G 688	25 m <sup>2</sup>	Régularisation cadastrale	2022-29-SG du 06/04/2022	acquisition n à titre gratuite	UA
VENTE	02/03/2022	COMMUNE	MME BADINO	A 1579	187 m <sup>2</sup>	vente d'une bande de terrain	2021-89-SG du 15/12/21	4 300 €	1 AU

Par ailleurs, 211 Déclarations d'Intention d'Aliéner ont été déposées en Mairie de Mallemort au cours de l'année 2022.

En 2022, la commune n'a pas exercé de délégation du droit de préemption urbain dont est titulaire le Préfet.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'Unanimité de ses membres, (pas de vote)

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le

ID : 013-211300538-20230307-2023\_09\_SG-DE



**Prend acte** du bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2022.

**Dit** que ce bilan sera annexé au compte administratif 2022 de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Hélène GENTE**  
Maire de Mallemort

A blue ink handwritten signature, likely of Hélène Gente, is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE MALLEMORT" and "(G.-du-Rh.)" around a central emblem.

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le



ID : 013-211300538-20230307-2023\_09\_SG-DE